

Inventaire des dangers **Tenue et combinaison de service**

Introduction :

1. Aspects liés à la continuité de la protection, à l'ergonomie et au confort

1.1 Compatibilité

La tenue de service, composée d'un pantalon de service et d'une veste de service, et la combinaison de service, doivent toutes deux être compatibles avec les équipements suivants :

- chaussures de sécurité (EN ISO 20345) ;
- gants techniques (EN 388) ;
- polo ou T-shirt (EN ISO 11612 Classes A1, B1, C1 + EN 1149-5).

En outre, le pantalon de service et la combinaison de service doivent être compatibles avec les équipements suivants :

- pantalon d'intervention et veste d'intervention (EN 469 + EN 1149-5) ;
- bottes d'intervention et bottes de pompiers (EN 15090) ;
- gants pompiers (EN 459) ;
- cagoule (EN 13911).

1.2 Caractéristiques

PBM catégorie 2 :

- Selon AR 31/2/1992 : Arrêté royal concernant la mise sur le marché des équipements de protection individuelle ou selon le Règlement 2016/425.

1. Ergonomie

- a. Confection ergonomique (genoux préformés, vêtement pas trop serré et élastique supplémentaire dans le dos).
- b. La veste de service recouvre toujours le pantalon de service à l'aide d'une rallonge arrondie au bas du dos.

2. Niveaux et classes de protection

- a. Conformément à EN ISO 11612:2015 ('Vêtements de protection - Vêtements de protection contre la chaleur et les flammes - Performances minimales') : classes A1+A2, B1 et C1
 - i. Classe A1+A2 : propagation de flamme limitée sur le milieu et le bord du vêtement (pas de propagation de flamme ; pas de débris enflammés ou fondus ; formation de trou moins de 5mm ; le temps d'incandescence résiduelle ≤ 2 s ; le temps de la persistance de la flamme ≤ 2 s).
 - ii. Classe B1 : chaleur de convection ($4s \leq HTI_{24} < 10s$).
 - iii. Classe C1 : chaleur radiante ($7s < RHTI_{24} < 20s$).
- b. Conformés à EN 1149-5:2008 ('Vêtements de protection - Caractéristiques électrostatiques - Partie 5: Exigences de performance des matériaux et de conception').
- c. Voir annexe 1 : « Schéma indicatif pour l'inventaire des dangers en vue d'une utilisation d'EPI visés à l'article IX.2-4 du code du bien-être au travail ».

3. Absence de risques inhérents et autres facteurs susceptibles d'occasionner une gêne

- a. Les matériaux utilisés n'entraînent aucun effet nocif sur l'hygiène et la santé de l'utilisateur.
- b. Le matériel textile ne provoque ni irritation, ni lésion.

4. Confort et efficacité

- a. Adapté à la corpulence de l'utilisateur : une diversité suffisante de tailles est assurée.
- b. Le plus léger possible, sans porter atteinte à la résistance mécanique.
- c. Compatible avec les autres équipements de protection portés simultanément.

5. Mode d'emploi

- a. Est joint pour chaque EPI fournis.
- b. Lavables à au moins 60°C programme délicat et pouvant être séchés dans un séchoir à basse température.

6. Prescriptions complémentaires

- a. Équipements de protection sujets à la détérioration : la date de fabrication est indiquée sur une étiquette du côté intérieur du pantalon de service, de la veste de service et de la combinaison de service.
- b. Protection contre la chaleur et/ou le feu : isolation thermique suffisante et résistance mécanique (condition remplie : cf. 2.a).

2. Interventions/Tâches présentant des risques

La liste des interventions prises en compte est basée sur :

- L'Arrêté royal du 20 septembre 2017 modifiant l'arrêté royal du 10 juin 2014 déterminant les missions et les tâches de sécurité civile exécutées par les zones de secours et par les unités opérationnelles de la Protection civile.
- l'Arrêté royal du 30 août 2013 déterminant les normes minimales en matière d'équipement de protection individuelle et d'équipement complémentaire que les zones de secours et les prézones mettent à la disposition de leur personnel opérationnel.

Tâches/Interventions	Risques/Portée de la protection	Description/lien avec d'autres EPI	Utilisation : remarques
1. Sauvetage de personnes et assistance aux personnes dans des circonstances dangereuses et la protection de leurs biens			
Personne coincée dans un bâtiment (urgent), petit animal en détresse (urgent), risque de chute d'un objet dans un lieu public, animal dangereux	<ul style="list-style-type: none"> • Risque occasionnel de chaleur de petite ou moyenne gravité • Etincelles • Dispose d'une bonne résistance mécanique 	<ul style="list-style-type: none"> • Polo ou T-shirt (EN ISO 11612 + EN 1149-5) • Chaussures de sécurité (EN ISO 20345) • Gant technique (EN 388) • Eventuellement avec chasuble de visibilité (EN ISO 20471) • Eventuellement avec une tenue spécifique complémentaire (EPI) 	<ul style="list-style-type: none"> • Pantalon de service + veste de service ensemble, ou • Combinaison de service
Grand animal en détresse (urgent), dans l'eau			
Voie publique encombrée ou gravement polluée			
Inondations			
Personne coincée dans une machine, enfermée dans un ascenseur, électrocutée, intoxication au CO, personne à l'eau ou personne qui menace de se jeter à l'eau			
Sauvetage en hauteur, personne qui menace de tomber d'une hauteur ou de sauter			
Accident de la route (voiture, bus, camion)			
Accident avec train de voyageurs, tram ou métro			

2. Appui logistique			
Soutien à un transport AMU	<ul style="list-style-type: none"> • Risque occasionnel de chaleur de petite ou moyenne gravité • Etincelles • Dispose d'une bonne résistance mécanique 	<ul style="list-style-type: none"> • Polo ou T-shirt (EN ISO 11612 + EN 1149-5) • Chaussures de sécurité (EN ISO 20345) • Gant technique (EN 388) • Eventuellement avec chasuble de visibilité (EN ISO 20471) • Eventuellement avec une tenue spécifique complémentaire (EPI) 	<ul style="list-style-type: none"> • Pantalon de service + veste de service ensemble, ou • Combinaison de service
Coordination stratégique et opérationnelle en cas d'intervention de grande ampleur ou lors du déclenchement d'une phase			
Pénurie d'eau potable			
3. Interventions avec risques d'incendie			
Pendant toutes les interventions avec tenue d'intervention incendie (EN 469)	<ul style="list-style-type: none"> • Isolation supplémentaire • Protection supplémentaire contre les brûlures 	<ul style="list-style-type: none"> • Polo ou T-shirt (EN ISO 11612 + EN 1149-5) • Bottes d'intervention ou bottes de pompiers (EN 15090) • Pantalon d'intervention et veste d'intervention (EN 469 + EN 1149-5) • Gants pompiers (EN 459) • Cagoule (EN 13911) 	<ul style="list-style-type: none"> • Pantalon de service, ou • Combinaison de service, ou • Long John ignifuge (EN ISO 11612 + EN 1149-5)
Pendant les exercices à chaud organisés à l'école du feu avec tenue d'intervention (EN 469)			

ANNEXE 1 : Schéma indicatif pour l'inventaire des dangers en vue d'une utilisation d'EPI visés à l'article IX.2-4 du code du bien-être au travail

		RISQUES																						
		PHYSIQUES						CHIMIQUES				BIOLOGIQUES												
		MECANIQUES					THERMIQUES		ELECTRICITE	RADIATIONS		BRUIT	AEROSOLS			LIQUIDES		GAZ, VAPEURS						
		Chutes de hauteur	Chocs, coups, impacts, compressions	Piqûres, coupures, abrasions	Vibrations	Glissades, chutes à niveau	Chaleur, flammes	Froid	Electricité statique	Non-ionisantes	Ionisantes		Poussières, filtres	Fumées	Brouillards	Immersion	Eclaboussement, projections		Bactéries pathogènes	Virus pathogènes	Champignons producteurs de mycoses	Antigènes biologiques non microbiens		
Parties du corps	Tête	Crâne																						
		Ouïe																						
		Yeux																						
		Voies respiratoires																						
		Visage																						
		Tête entière																						
	Membres supérieurs	Main																						
		Bras (parties)						X	X															
	Membres inférieurs	Pied																						
		Jambe (parties)						X	X															
	Divers	Peau						X	X															
		Tronc/abdomen																						
		Voie parentérale																						
Corps entier																								